

Nous songeons au bien-être des Canadiens et, à mon avis, une compagnie qui présente de semblables instances devrait être traitée de façon appropriée. Je ne sais au juste quelle expression on pourrait employer dans le cas des compagnies, mais s'il s'agissait d'un syndicat, on dirait qu'on devrait annuler son accréditation.

• (12.50 p.m.)

D'après sa proposition, la Trans-Canada Telephone estime que le public ne devrait pas participer à l'exploitation du premier satellite de communication du Canada. Si une compagnie canadienne de bonne réputation propose cela, c'est certes un signe que le gouvernement devrait voir qu'aux yeux de la Trans-Canada, cela est vraiment avantageux, que le public devrait être exclu, l'État devrait en être le propriétaire exclusif. Je crois qu'il est encore temps, si le ministre a assez de courage pour résister aux vives pressions qu'on exerce sur lui, de l'extérieur de la Chambre. La Commission des transports est saisie d'une demande et elle doit déterminer si l'augmentation des taux de la Bell Canada est justifiée. Cela sera déterminé par les membres de la Commission. On verra aussi si l'opposition a prouvé ce qu'elle avançait.

Je voudrais citer un passage d'un article qui a paru dans le *Telegram* de Toronto du 7 mai 1969. Voici ce que le président de la Trans-Canada aurait dit au comité de la radiodiffusion de la Chambre:

... que les 5 millions par an qu'il en coûtera aux compagnies de téléphone pour se servir des installations du satellite constitueront en réalité une «subvention» de la part de la Bell Canada et de ses filiales.

Tout de suite après, il demande:

... que les compagnies de téléphone et les autres «participants initiaux» se voient accorder des droits exclusifs d'emploi du satellite «en échange» des droits qu'imposerait Télésat Canada, la compagnie à la fois privée et publique qui sera chargée de l'administration et de l'exploitation du satellite.

Quand on lit cet article, on se rend compte des répercussions probables des conditions qu'on veut imposer. Il est tout à fait inacceptable au Canada qu'une société de la Couronne dise au gouvernement fédéral qu'elle ne devrait pas appartenir à l'État. J'exhorte le ministre à examiner de près toute la situation. Pour la cinquième fois, j'exhorte le ministre à accepter le présent amendement du député de Waterloo (M. Saltsman).

Durant les quelques minutes qui me restent monsieur l'Orateur, je voudrais parler brièvement du motionnaire de l'amendement

à l'étude, le député de Selkirk (M. Schreyer). Voici ce qu'il disait au début de ses remarques du 14 avril dernier, comme en fait foi la page 7502 du *hansard*:

Monsieur l'Orateur, depuis qu'on a signalé que le gouvernement du Canada songeait à mettre au point un satellite de communications, j'ai toujours appuyé cette idée avec enthousiasme.

Chacun des membres de notre parti appuie l'idée avec enthousiasme, et nous continuerons de le faire pourvu que l'article 3 soit changé en conformité de notre amendement de façon à ce que l'entreprise soit entièrement une société de la Couronne. Le député de Selkirk ajoutait plus loin:

... que nous voulons aider la communauté scientifique canadienne à accroître sa compétence dans le domaine spatial, celui des communications par satellite; et que nous devrions prendre les mesures importantes qui s'imposent afin de lui fournir l'instrument qu'il lui faut pour travailler et pour atteindre une place importante dans le monde.

Je signale au ministre que nos gens qui travaillent dans ce domaine sont des spécialistes. Il n'est pas nécessaire d'aller à l'étranger pour en trouver. Le député déclarait ce jour-là, avant de présenter son amendement:

Je ne saurais diverger d'opinion avec le ministre lorsqu'il déclare qu'il s'agit, à vrai dire, de notre système nerveux central et que son ministère est chargé de l'administration des besoins de ce système. Il est donc absolument inacceptable que ce système nerveux central ne soit pas contrôlé par nous.

Le député avait proposé, à l'époque, l'amendement suivant:

Que le bill C-184 ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais qu'il soit résolu, de l'avis de la Chambre, d'envisager la création de la Télésat Canada proposée sous forme de société de la Couronne, et de prévoir la participation des gouvernements de toutes les provinces ainsi que du gouvernement du Canada.

Voilà qui résume bien l'attitude de notre parti. Cette proposition que nous sommes partisans d'une société en régie d'État pour assurer que les recettes du système n'aillent pas aux transporteurs privés mais directement au public canadien. Les députés comprennent sans doute que, pour rester fiers du Canada, nous devons en demeurer les propriétaires. Nous ne devrions pas permettre à des sociétés privées à succursales américaines ou autres, d'acquérir la haute main sur l'ensemble des activités de cette Société.

On a indiqué clairement qu'il y a conflit entre la formule de contrôle et celle des règlements. Faire de la Société un organisme de la Couronne, c'est éliminer tout problème de propriété et de participation étrangères. En outre, l'autre solution, qui consiste à réglementer cette Société et à examiner les